

Le 8 mars ne doit pas être une journée sans lendemain.

Les luttes féministes ont obtenu l'interdiction légale des inégalités entre les femmes et les hommes en France. Et pourtant elles perdurent dans la famille, au travail, dans les médias, en politique... La journée du 8 mars s'inscrit dans l'histoire de nos luttes d'émancipation, elle doit montrer notre détermination à conquérir l'égalité, à dénoncer les reculs sociaux qui nous concernent, ici ou ailleurs...

La journée du 8 mars, qui célèbre l'histoire de ces luttes, est plus qu'un symbole. C'est la journée internationale de luttes pour les droits des femmes du monde entier. Ce n'est pas la journée de « la » femme, comme les médias se complaisent à le répéter. Nous refusons la récupération de cette journée à des fins commerciales.

- Parce qu'à travail égal, on gagne 27 % de moins que les hommes... et parce que notre retraite est inférieure de 40 % aux hommes !
- Parce que nombre de réformes remettent en cause certains de nos acquis ou viennent accentuer des inégalités: réforme des retraites, loi Hôpital Patient Santé Territoire, accès restreint aux services publics de la petite enfance...
- Parce que les politiques d'austérité touchent plus particulièrement les salariées: chômage longue durée plus important, blocage des salaires et suppression d'emplois dans la fonction publique où les femmes sont majoritaires...
- Parce que nous avons le droit de disposer de notre corps, de choisir d'avoir ou non un enfant, d'avoir accès à l'IVG partout et sans être culpabilisées!
- Parce que les réactionnaires justifient les inégalités dès la plus petite enfance et qu'ils veulent enfermer les individus dans des stéréotypes de genre!
- Parce que 70 % des travailleurs à temps partiel sont des femmes... et que cela est synonyme pour nous de bas salaires et de précarité!
- Parce que toutes les 7 minutes une femme est violée! Et qu'une femme meurt tous les 3 jours des coups de son (ex) conjoint !
- Parce que nous effectuons encore 80 % des tâches domestiques!

Le 8 mars ne doit pas être une journée sans lendemain. Plus que jamais, il doit s'inscrire dans une dynamique de mobilisations, de luttes et de revendications des femmes, ici et partout dans le monde, pour faire reculer le système patriarcal et obtenir l'égalité, aussi bien au travail, dans la famille que dans la société toute entière ! **Nous appelons les salarié-es à manifester le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, pour démontrer leur vigilance et faire entendre leurs revendications. Au-delà, c'est une mobilisation quotidienne qui est nécessaire pour assurer l'égalité professionnelle, la mixité au travail, et pour lutter contre le sexisme ordinaire.**

**MANIFESTATION SAMEDI 8 MARS, 15h30
PLACE DE LA VICTOIRE, BORDEAUX
FSU / Solidaires / CGT**

Extraits d'un rapport du Sénat en 2013 sur l'enseignement pro : **Rouvrir le chantier de l'orientation**

« Les divergences de destin scolaire selon l'origine sociale n'ont absolument pas été affectées par la réforme de la voie professionnelle, qui n'en attaquait pas les racines. Il faut surtout éviter que le CAP ne devienne une voie de relégation pour les enfants des milieux populaires, au capital socioculturel plus faible et dont la tendance à l'autocensure est plus marquée. Couplé avec l'affaiblissement définitif des BEP en raison de l'inadéquation de la certification intermédiaire, avec l'inefficacité des passerelles et avec le déterminisme géographique imposé par la carte des formations, un tel fléchage des CAP accentuerait encore la logique de tri social qui prévaut après le collège. »

Commentaire SNUEP : la rénovation de la voie pro n'a donc eu aucune incidence positive sur l'orientation en second cycle professionnel.

« La conception utilitariste de l'orientation implique une réduction des actions d'orientation à la simple information sur les métiers et les formations, sans tenir compte du niveau de maturité des élèves, ni du degré de stabilité de leurs goûts et de leurs ambitions. C'est pourquoi nous ne pouvons tout réduire à la recherche des débouchés et de l'insertion professionnelle immédiate.

Choisir un métier, c'est aussi choisir un statut dans la société. Les adolescents le pressentent et redoutent d'être enfermés dans un rôle social qu'ils n'ont pas choisi, à l'issue de la procédure d'orientation en fin de Troisième. Il n'y a rien d'étonnant, dès lors, à ce que les ruptures de parcours scolaires soient nombreuses après une orientation subie, par défaut et par l'échec. »

Commentaire SNUEP : il est donc grand temps de redonner toutes ses lettres de noblesse à l'enseignement pro pour former, certes, des travailleurs avec leurs « compétences » mais aussi de vrais citoyens.

N.B : nous publierons d'autres extraits dans le prochain B.A

Bac pro service et commercialisation, rénové. Commentaire E.N:

« Dès le début de la formation, vous faites le choix de votre dominance entre cuisine ou commercialisation et services. Le programme de ce bac pro 3 ans est le même que celui du bac pro initial. Cependant, **un cursus en 4 ans** sera toujours possible car les titulaires de CAP pourront rejoindre une première professionnelle. Par ailleurs, le diplôme du B.E.P. rénové, accessible en tant que certification intermédiaire au cours du cursus en 3 ans du bac pro, donne une première qualification professionnelle. »

Commentaire SNUEP : Le cursus en 4 ans est important car il illustre la nécessité de faire un bilan impératif du bac pro 3 ans. Une chose est sûre : c'est que nos élèves ont besoin de plus de temps pour construire un projet professionnel. La configuration actuelle est mauvaise car elle met tous les élèves dans le même dispositif sans tenir compte du niveau et du rythme de chacun. Un autre fait, de grande importance, vient confirmer et conforter notre analyse. C'est la suppression du Bac Pro 3 ans Ebéniste pour le remplacer par un cursus de 4 ans : CAP en 2 ans suivi d'un BMA (Brevet des métiers de l'art) de 2 ans.

Stagiaires : Inégalité de traitement !

A la rentrée 2014, le nombre de stagiaires sera plus élevé grâce à l'existence de deux sessions de concours : concours exceptionnels 2014 (écrits en juin 2013 et oraux en 2014) et tous les autres concours (écrits et oraux en 2014).

Le temps de service et de formation des fonctionnaires stagiaires variera selon le type de concours et de diplôme obtenu. Le ministère a fait le choix de n'appliquer la réforme de la formation qu'à une partie des stagiaires. Ainsi, les lauréats des concours exceptionnels seront fonctionnaires stagiaires avec un service à plein temps et une formation « si besoin ». Il en sera de même pour les lauréats des autres concours 2014 avec une « forte expérience professionnelle ». Les autres lauréats seront stagiaires avec un service de 9 heures pour les PLP.

Le SNUEP-FSU de l'académie de Bordeaux demande une application qui vise à renforcer la formation des stagiaires et tienne compte des différents besoins des collègues. Il est clair que le tutorat est un élément positif qui a donné de bons résultats.

Des exigences pour une formation ambitieuse des enseignants et CPE

La FSU et ses syndicats concernés par la formation des enseignants soutiennent le mouvement des étudiants et des formateurs des ESPÉ. Ils invitent à construire partout où c'est possible la mobilisation pour exiger des améliorations immédiates des conditions de formation et demander l'ouverture de discussions pour faire évoluer la réforme de la formation. Ils invitent à signer et faire signer la pétition en ligne ["des exigences pour une formation ambitieuse de la réforme de la formation"](#)

Un projet de loi concernant l'encadrement des stages en entreprises

Le projet de loi relatif à l'encadrement des stages en entreprise a été adopté en première lecture à l'Assemblée le lundi 24 février 2014. Le texte qui vise à donner davantage de droits aux stagiaires. Nos élèves sont concernés par cette loi concernant les élèves et les étudiants. Ci-dessous ce qui va changer :

- Durée maximale de stage : 6 mois par année scolaire.
- Limitation du nombre de stagiaires en rapport avec les effectifs de l'entreprise : autour de 10 %.
- Inscription des stagiaires dans le registre du personnel de l'entreprise.
- Gratification : dès le premier jour du stage pour les stages qui excèdent deux mois.

Sans commentaires : Pierre Gattaz, patron du MEDEF, appelle à un moratoire sur ces projets de loi qui « sont autant de stress pour les employeurs. » !!!

Complément de service

Si vous vous retrouvez en complément de service après le vote de la DGH, quelques infos :

- le chef d'établissement doit agir pour trouver ce complément de service avec la DSDEN. Souvent, ce travail a été fait en amont et le collègue en est tenu informé **mais ce n'est pas toujours le cas**. Tous les jours d'ailleurs, il peut y avoir des évolutions de la quotité du CS et du lieu de complément, pas forcément dans le mauvais sens pour les collègues. Ensuite, l'état des lieux est présenté dans les CT départementaux, mi-mars.

- le CS (de 3, 6, 9 heures...) est d'abord recherché dans la même commune et dans la même discipline. S'il n'est pas possible de le trouver dans la même commune, l'enseignant peut le refuser et demander une carte scolaire et participer ainsi au mouvement intra. Bien sûr, cela comporte le risque de se retrouver TZR, surtout dans certaines disciplines

TZR :

Suite aux nombreuses pressions exercées sur un collègue TZR pour rejoindre une affectation dans un autre établissement **alors qu'il n'avait pas encore reçu son arrêté d'affectation**, nous rappelons la règle, reprise d'ailleurs dans le Guide du TZR du rectorat de Bordeaux :

« Le chef d'établissement devra signaler tout besoin de suppléance qu'il envisage de confier au TZR à la DPE6. Cette dernière confirmera l'autorisation d'effectuer cette mission par écrit (message ou arrêté adressé par courriel à l'EPL de rattachement et à l'EPL d'affectation de la suppléance en fonction du délai de gestion nécessaire).

Le TZR ne doit effectuer aucun remplacement dans son établissement de rattachement administratif ou un établissement voisin sans avoir été destinataire d'un arrêté d'affectation établi et transmis par les services du Rectorat-DPE6.

La réglementation en vigueur ne fixe pas de façon explicite la durée du délai d'intervention du TZR, néanmoins il paraît de bon sens de respecter un délai fonctionnel entre le contact téléphonique du chef d'établissement avec DPE6 et la prise en charge effective des classes. Une durée de 48 heures semble raisonnable quand le TZR n'est pas déjà dans l'établissement. Ce délai est destiné à permettre à l'enseignant de prendre ses nouvelles fonctions avec plus d'efficacité et de sérénité (prise de contact avec l'établissement, avec l'enseignant remplacé...).»

A force de diminuer le nombre des personnels administratifs chargés de la gestion des enseignants, il n'est pas étonnant qu'il y ait des ratés dans les procédures règlementaires à suivre...Ce ne sont pas aux enseignants, ni aux personnels administratifs d'ailleurs, de subir les conséquences de telles politiques !

BILAN MOUVEMENT INTER :

Les affectations sont tombées le 6 mars après la CAPN. On constate une fois encore que l'Académie de Bordeaux est très difficile à obtenir, surtout pour les stagiaires de notre académie : plus de 1000 pts en Maintenance, Electrotechnique, Génie Construction, Conducteur Routier, Comptabilité, Hôtellerie Service..., plus de 500 points en Lettres-Anglais, Biotechnologie, Arts Appliqués..., près de 500 points en Lettres-Histoire, Maths Sciences, Communication, Vente... Par contre, dans quelques disciplines indus, la barre est basse comme en Génie Méca Engin ou en Construction Réalisation. C'est peu !

⇒ **Rappel pour le mouvement intra : Ouverture du serveur du 21 mars au 3 avril. Consultation des postes vacants à partir du 28 mars.** Nous publierons un BA spécial dans la semaine avec les dates de nos réunions « Mutations intra ».

Réunions Intra : Mercredi 12 mars de 14h à 17h30 au local du SNUEP ; Jeudi 13 mars de 15h30 à 17h au LP Hôtelier de Talence ; Mardi 18 au LP de Morcenx ; Mercredi 19 mars au local du SNUEP et le vendredi 21 mars à l'ESPE de Mérignac.

Pourquoi nous défendons l'école, toujours l'école

A l'heure où certains se remettent, une énième fois, à vouloir relancer l'apprentissage, nous voulons, à travers les témoignages ci-dessous, insister encore et toujours sur notre combat à vouloir défendre l'école, toujours l'école.

Rappelons tout d'abord, qu'en formation par apprentissage, le jeune, à partir de 16 ans, est un salarié, pas un élève. Son tuteur n'est pas un enseignant, mais un employeur et il n'a pas les mêmes objectifs. Bien sûr, nous savons tous qu'en enseignement professionnel sous statut scolaire nous formons des jeunes pour intégrer le marché de l'emploi **MAIS** nous n'oublions jamais que nous formons aussi des citoyens à part entière.

Les témoignages ci-dessous démontrent une chose : que dans les pays où il n'est pas facile d'être scolarisé, la volonté des peuples est d'avoir prioritairement accès à l'école. N'oublions jamais que ceux qui nous parlent d'apprentissage comme remède à tous les maux sont à 98 % passés par « l'école ». Et que pour leurs enfants, la priorité est de les envoyer à « l'école », le plus longtemps possible et pas en apprentissage... !!!

➡ *"Au lieu d'envoyer des armes, au lieu d'envoyer des tanks en Afghanistan et dans tous ces pays qui souffrent du terrorisme, envoyez des livres", a plaidé le mercredi 12 juillet 2013 la militante pakistanaise Malala Yousafzai à l'assemblée générale de l'ONU, pour la célébration du premier anniversaire de l'[Initiative mondiale pour l'Education avant tout](#).*

Malala Yousafzai, 16 ans, avait été attaquée en octobre dernier par des talibans au retour de l'école. Laissée pour morte après s'être fait tirer une balle dans la tête, elle a repris son combat pour l'éducation des filles après des mois de rééducation, via la création du [Malala Fund](#). Selon l'ONU, 57 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont pas scolarisés dans le monde, dont 52% de filles (NDLR : et le 8 mars est encore plus une occasion pour le dire).

Source [Vousnousils](#) 20/09/2013

➡ *« A l'occasion de la **Journée internationale de la paix célébrée ce samedi 21 septembre** (NDLR : 2013), le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon rappelle que l'éducation doit être privilégiée pour parvenir à une paix mondiale.*

Dans [un communiqué](#), Ban Ki-moon affirme en effet que "l'éducation est indispensable pour forger la citoyenneté mondiale et construire des sociétés pacifiques".

*"En cette Journée internationale de la paix, engageons-nous à enseigner à nos enfants les valeurs de tolérance et de respect mutuel. **Investissons dans les écoles et les enseignants** qui seront appelés à construire un monde d'équité et d'inclusion, respectueux de la diversité." »*

Source [Vousnousils](#) 20/09/2013

➡ *« **L'éducation** est la première priorité des citoyens de la planète pour construire un monde meilleur, devant la **santé** et l'**emploi**, selon les résultats temporaires d'une [enquête mondiale menée par les Nations Unies](#).*

Source [Vousnousils](#) 04/03/2014